



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	19
" " en exercice :	19
" " qui ont pris part à la délibération :	16
Date de la convocation :	20 mai 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 27 MAI 2026  
2026 / 44**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. LAURENT Thierry, Mme CHEVALIER Lydie, M. LARGE Eric, Mme SANJUAN Catherine, M. PASQUIER Olivier (arrivée 20h30), M. LORIN Christian, M. KASLANI Mohammed, Mme CAZABON Laurence, M. CHAMBE Loïc, Mme CHARDIGNY Marie-Pierre, Mme CHEMAIN Nathalie, Mme GUERBER Karine, M. LAMPS Arnaud, MOLARD Cindy, Mme PICORNOT-AURAY Muriel.

Excusés : M. BEN Fabien (procuration donnée à M. LAURENT Thierry), M. ROLLINGER Laurent (procuration donnée à Mme Catherine SAN JUAN), Mme ROUX Cécile.

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'AMICALE DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS**

Mme le Maire indique qu'il a été mis un terme à la convention de mise à disposition du local pompiers à l'Amicale des anciens sapeurs-pompiers.

Elle propose en contrepartie la mise à disposition de l'Amicale du bureau de l'ancien local technique.

Celle-ci serait actée également par une convention de mise à disposition.

Après présentation de ladite convention,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,**

**EMET** un avis favorable à la mise à disposition du bureau de l'ancien local technique à l'Amicale des anciens sapeurs-pompiers,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'Amicale des anciens sapeurs-pompiers.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,  
Annick GRÉMY.